



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ALLÈGEMENT ETUDIANT À BESOIN SPÉCIFIQUE (EBS)

VALABLE POUR TOUS LES ÉTUDIANTS  
RÉGULIÈREMENT INSCRITS À L'UNAMUR ET RECONNUS COMME À BESOIN SPÉCIFIQUE

### INFORMATIONS RELATIVES A L'ALLÈGEMENT

Toutes les informations relatives à l'allègement EBS sont disponibles sur les pages web du Service des inscriptions via le lien suivant : [www.unamur.be/fr/inscription/allegements](http://www.unamur.be/fr/inscription/allegements). Par ailleurs, les dispositions réglementaires relatives à cette démarche sont déterminées dans le Règlement des études et des évaluations disponibles via le lien suivant : [www.unamur.be/etudes/etudiant/formations/reglement-des-etudes-et-des-examens](http://www.unamur.be/etudes/etudiant/formations/reglement-des-etudes-et-des-examens).

### PROCÉDURE

Veillez compléter le présent formulaire de demande d'allègement, le signer et le communiquer au **secrétariat administratif de votre faculté**, dès l'octroi du statut et ce, **jusqu'à** la date de clôture des inscriptions à la période d'évaluation de juin, en y joignant la preuve que l'allègement figure à votre PAI.

Le secrétariat administratif de la faculté fera suivre le formulaire auprès du conseiller académique et du **jury** de la formation concernée pour examen et décision. Une fois le formulaire validé par le jury, le secrétariat vous en transmettra une copie.

**Attention : si vous êtes ressortissants d'un pays hors union européenne et non-assimilés, vous devez être inscrits à au moins 54 crédits sans quoi le renouvellement de votre titre de séjour sera, en principe, refusé par l'Office des étrangers.**

### DONNÉES SIGNALÉTIQUES DE L'ÉTUDIANT

Nom : ..... Prénom : .....

Matricule étudiant : .....

Bachelier/Master/Master de spécialisation/AESS en .....

### DEMANDE D'ALLÈGEMENT (justificatif)

L'allègement EBS étant uniquement accordé aux étudiants reconnus comme étant à besoin spécifique, veuillez joindre au présent formulaire la preuve que l'allègement figure à votre PAI.

### CONVENTION D'ALLÈGEMENT ENTRE L'ÉTUDIANT ET LE JURY

Liste des unités d'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> quadrimestre choisies pour l'année académique (vous devez suivre au minimum 16 crédits).

NB – Si vous demandez un allègement après la période d'évaluation de janvier, vous ne pouvez alléger votre PAE qu'en retirant des unités d'enseignement du deuxième quadrimestre.

Code	Intitulé de l'unité d'enseignement	Quadri	Crédits

